

DOMAINE DE BEL AIR
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 8, rue de Vendières
51170 COURLANDON
RCS REIMS 991 302 811

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix août, à 16 heures,

Les actionnaires de la société "DOMAINE DE BEL AIR", société par actions simplifiée au capital de 100 €, dont le siège est à COURLANDON (51170) – 8, rue de Vendières, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 991 302 811, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par la M. David LAVOYE, Président.

Sont présents ou représentés :

M. David LAVOYE
Mme Stéphanie DUCROT

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- les statuts de la société.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission d'un directeur général ;*
- *Pouvoir pour les formalités.*

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

Première résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de Mme Stéphanie DUCROT de son mandat de Directeur général de la société avec effet ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

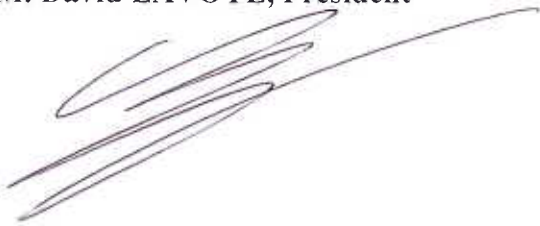
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour copie conforme,

M. David LAVOYE, Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'David Lavoie'.